

L'an deux mil onze et le 3 février à 20H s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max.

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Roberton G, Chirouze H, Revol C, Rossignol C, Claude S, Reynaud J, Gros D, Reist-Picard J, Coldepin P, Belle JC  
Mmes Girard P, Gautier S

Etaient excusés : JC Delhome a donné pouvoir à S Claude  
L Bosc a donné pouvoir à P Girard

Secrétaire de séance : Roberton G

Date de convocation : 27/01/2011

## **I-INTERVENTION DES SERVICES DE LA GENDARMERIE**

## **II-APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6-01-11**

## **III-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

### **A-TAXE D'ASSAINISSEMENT**

Le prix de l'abonnement est fixé à 3€ mensuel et le prix du m3 assaini à 1.15€ pour la période du mois d'avril 2011 au 31 mars 2012.

B-Approbation convention éclairage public entre la commune et la société Mabboux

C-9 lampes de l'éclairage public devront être remplacés, le coût de cette opération est de 3621.08€ HT, une subvention sera demandée au SDED.

D-Autorisation est donnée au Maire pour recruter un agent d'entretien en contrat CAE.

E-le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'étude concernant le diagnostic lagunage.

## **IV-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

-Des nuisances sont provoquées par la divagation de chiens, des dispositions vont être mises en place pour remédier à ce problème.

Séance levée à 22h30